

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie - UBCI

Siège social : 139 Avenue de la Liberté – Tunis

L'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie - UBCI publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2022, tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 26 avril 2023. Ces états sont accompagnés du rapport des Commissaires aux Comptes, Mr Mourad GUELLATY (Cabinet Mourad GUELLATY et Associés) et Mr Wael KETATA (Cabinet DELTA CONSULT).

BILAN CONSOLIDE
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2022
(EN MILLIERS DE DINARS)

	<i>Notes</i>	31/12/2022	31/12/2021
<u>ACTIFS</u>			
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, et TGT	<i>C.1</i>	56 526	327 304
Créances sur les établissements bancaires et financiers	<i>C.2</i>	578 504	411 267
Créances sur la clientèle	<i>C.3</i>	2 820 967	2 542 620
Portefeuille-titres commercial	<i>C.4</i>	12 750	1 118
Portefeuille d'investissement	<i>C.5</i>	489 086	528 102
Valeurs immobilisées	<i>C.6</i>	66 534	42 114
Autres actifs	<i>C.7</i>	149 205	132 997
Actifs d'impôts différés	<i>C.8</i>	6 267	6 172
TOTAL ACTIFS		4 179 839	3 991 694
<u>PASSIFS</u>			
Banque Centrale et CCP	<i>C.9</i>	91 055	-
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et Financiers	<i>C.10</i>	73 648	124 017
Dépôts et avoirs de la clientèle	<i>C.11</i>	3 164 097	3 076 418
Emprunts et Ressources spéciales	<i>C.12</i>	95 716	93 353
Autres passifs	<i>C.13</i>	249 660	237 040
TOTAL PASSIFS		3 674 176	3 530 828
Intérêts des minoritaires dans le résultat		445	266
Intérêts des minoritaires dans les réserves		3 776	2 992
INTERETS MINORITAIRES		4 221	3 258
Capital		100 008	100 008
Réserves consolidées et assimilées		341 709	327 090
Résultat consolidé		59 725	30 510
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES DU GROUPE	<i>C.14</i>	501 442	457 608
TOTAL PASSIFS, INTERETS MINORITAIRES ET CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES		4 179 839	3 991 694

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDÉ
ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2022
(EN MILLIERS DE DINARS)

	<i>Notes</i>	31/12/2022	31/12/2021
<u>PASSIFS EVENTUELS</u>			
Cautions, avals et autres garanties données	<i>C.15</i>	799 925	994 277
Crédits documentaires	<i>C.16</i>	337 346	294 218
Actifs donnés en garantie	<i>C.17</i>	91 000	-
TOTAL DES PASSIFS EVENTUELS		1 228 271	1 288 495
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>			
Engagements de financement en faveur de la clientèle	<i>C.18</i>	201 376	177 036
Engagements sur titres (<i>Participations non libérées</i>)	<i>C.19</i>	8	8
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES		201 384	177 044
<u>ENGAGEMENTS REÇUS</u>			
Garanties reçues	<i>C.20</i>	1 800 663	1 771 745
TOTAL DES ENGAGEMENTS REÇUS		1 800 663	1 771 745

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
PERIODE ALLANT DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2022
(EN MILLIERS DE DINARS)

	<i>Notes</i>	Exercice clos le 31/12/2022	Exercice clos le 31/12/2021
Produits d'exploitation bancaire			
Intérêts et revenus assimilés (*)	<i>C.21</i>	271 585	239 024
Commissions (en produits) (*)	<i>C.22</i>	67 272	61 886
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	<i>C.23</i>	33 963	29 894
Revenus du portefeuille d'investissement (*)	<i>C.24</i>	34 595	27 718
Total des produits d'exploitation bancaire		407 415	358 522
Charges d'exploitation bancaire			
Intérêts encourus et charges assimilées	<i>C.25</i>	(106 044)	(87 194)
Commissions encourues		(6 435)	(6 838)
Pertes sur portefeuille titres commercial et opérations financières		-	(50)
Total des charges d'exploitation bancaire		(112 479)	(94 082)
PRODUIT NET BANCAIRE		294 936	264 440
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et provisions pour passifs	<i>C.26</i>	(12 884)	(8 493)
Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	<i>C.27</i>	7 715	3 180
Autres produits d'exploitation (*)		1 323	3 874
Charges de personnel	<i>C.28</i>	(120 164)	(134 585)
Charges générales d'exploitation		(62 854)	(60 789)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(9 441)	(7 668)
RESULTAT D'EXPLOITATION		98 631	59 958
Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires		(6 825)	(357)
Impôts sur les bénéfices	<i>C.29</i>	(31 636)	(24 091)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		60 170	35 510
Solde en gain / perte provenant des autres éléments extraordinaires	<i>C.30</i>	-	(4 735)
Intérêts des minoritaires		(445)	(266)
RESULTAT NET CONSOLIDE DE L'EXERCICE		59 725	30 510
Effets des modifications comptables		-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		59 725	30 510
RESULTAT CONSOLIDE PAR ACTION	<i>C.31</i>	2,986	1,525

(*) : Les chiffres de l'exercice 2021 ont été retraités pour les besoins de comparabilité (voir note A 2.9 sur les retraitements et reclassements).

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE
PERIODE ALLANT DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2022
(EN MILLIERS DE DINARS)

	<i>Notes</i>	Exercice clos le 31/12/2022	Exercice clos le 31/12/2021
<u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés		367 346	336 567
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(114 747)	(95 821)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à des établissements financiers		(45 207)	11 413
Dépôts / Retraits dépôts des autres établissements bancaires et financiers		4	(38)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(284 357)	(89 582)
Dépôts / Retraits dépôts auprès de la clientèle		87 093	449 504
Acquisition / Cession des titres de placement / titres de transaction		(11 364)	-
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(225 297)	(163 840)
Autres flux de trésorerie d'exploitation		17 508	6 206
Impôts sur les sociétés		(14 925)	(25 175)
Flux de trésorerie affectés aux provenant des activités d'exploitation		(223 946)	429 234
<u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>			
Revenus encaissés du portefeuille d'investissement		36 672	30 847
Acquisitions / Cessions du portefeuille d'investissement		44 654	(163 668)
Acquisitions et cessions des immobilisations		(33 412)	(14 148)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		47 914	(146 969)
<u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>			
Emission/Rachat d'action		-	(10)
Augmentation / diminution des ressources spéciales		2 194	(78 831)
Dividendes versés		(15 361)	(21 442)
Encaissement provenant des apports affectés à l'acquisition d'immobilisations		-	124
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		(13 167)	(100 159)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités		(189 199)	182 106
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		593 787	411 681
Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice	<i>C.32</i>	404 588	593 787

GROUPE UBCI

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

A. NOTES SUR LES BASES RETENUES POUR L'ELABORATION ET LA PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1. PRINCIPES COMPTABLES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1.1. Référentiel comptable

Les états financiers consolidés du Groupe UBCI sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. Il s'agit notamment de :

- La norme comptable générale (NCT 1) ;
- Les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) ;
- Les normes comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37) ;
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) ; et
- Les règles de la Banque Centrale de Tunisie prévues par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

Les états financiers consolidés sont préparés en respect de la convention du coût historique et sont libellés en milliers de Dinars Tunisiens.

1.2. Périmètre, méthodes et retraitement des comptes consolidés

1.2.1. Périmètre

Les états financiers consolidés comprennent ceux de l'UBCI et ceux des entreprises sur lesquelles la banque exerce un contrôle exclusif.

1.2.2. Méthodes de consolidation

Les entreprises sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Le Groupe exerce le contrôle exclusif sur une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités.

Ce contrôle résulte :

- Soit de la détention directe ou indirecte, par l'intermédiaire de filiales, de plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise consolidée ;
- soit du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs ;
- Soit des statuts ou d'un contrat ;
- Soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent ;
- Soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du Conseil d'administration ou l'organe de direction équivalent.

Par ailleurs, le contrôle est présumé exister dès lors que le Groupe détienne directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

La consolidation par intégration globale implique la substitution du coût d'acquisition des titres des filiales par l'ensemble des éléments d'actifs et de passifs de celles-ci tout en présentant la part des minoritaires dans les capitaux propres et le résultat (intérêts minoritaires) de ces filiales.

1.2.3. Retraitement des comptes consolidés :

1.2.3.1. Homogénéisation des méthodes comptables

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.

1.2.3.2. Élimination des soldes et transactions intra-groupe

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au Groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les produits et charges réciproques sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale.

2. AUTRES PRINCIPES COMPTABLES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION

2.1. Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

Les engagements du Groupe sont composés des rubriques suivantes :

- Portefeuille escompte ;
- Comptes débiteurs de la clientèle ;
- Crédits sur ressources spéciales ;
- Autres crédits à la clientèle ; et
- Engagements par signature.

2.1.1. Comptabilisation des engagements de financement

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloqués des fonds pour la valeur nominale.

2.1.2. Comptabilisation des crédits accordés à la clientèle

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés, et des provisions y afférentes.

2.1.3. Classification des engagements

Les engagements du Groupe sont classés et provisionnés conformément aux dispositions de la Circulaire de la BCT n° 91-24 telle que modifiée par les textes subséquents.

Les actifs courants (Classe 0)

Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais, paraissent assurés.

Les actifs à surveiller (Classe 1)

Ce sont les engagements dont la réalisation, ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assurés et qui sont détenus sur des entreprises qui sont dans un secteur d'activité qui connaît des difficultés, ou dont la situation financière se dégrade.

Les actifs incertains (Classe 2)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation et le recouvrement intégral dans les délais sont incertains et qui sont détenus sur des entreprises qui connaissent des difficultés financières ou autres, pouvant mettre en cause leur validité et nécessitant la mise en œuvre de mesures de redressement.

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 90 jours, sans excéder 180 jours.

Les actifs préoccupants (Classe 3)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement sont menacés, et qui sont détenus sur des entreprises dont la situation suggère un degré de perte éventuelle (ce sont des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 2).

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 180 jours, sans excéder 360 jours.

Les actifs compromis (Classe 4)

Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, et les créances ayant fait l'objet de recouvrement en contentieux.

2.1.4. Immobilisations données en leasing

Conformément à la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), approuvée par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 janvier 2008, la société mère UBCI comptabilise dans son bilan consolidé les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon l'approche économique et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

2.1.5. Provisions sur les engagements

2.1.5.1. Provisions individuelles

Les provisions individuelles sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables.

(i) Prise en compte des garanties

Les garanties qui sont considérées comme juridiquement valables sont :

- Les garanties reçues de la part de l'Etat tunisien, des banques et des compagnies d'assurance lorsqu'elles sont matérialisées ;
- Les garanties matérialisées par des instruments financiers ;
- Les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière, réalisables dans un délai raisonnable ;
- Les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI ou l'AFT.

(ii) *Taux de provision*

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

Classe	Taux de provision
1	0 %
2	20 %
3	50 %
4	100 %

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, des garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

2.1.5.2. Provisions collectives

La société mère UBCI constitue des provisions collectives en couverture des risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier, conformément à la circulaire n° 91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements telle que modifiée par la circulaire n° 2023-02 du 24 février 2023.

Conformément à la circulaire précitée, la société mère UBCI a comptabilisé des dotations aux provisions complémentaires, au titre de l'exercice comptable 2022, d'un montant de **9 299 KDT**.

Compte tenu de ces dotations, les provisions collectives constituées par la banque au 31 décembre 2022, s'élèvent à **34 291 KDT**.

2.1.5.3. Provisions individuelles additionnelles

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 31 décembre 2013 a instauré l'obligation pour les banques et les établissements financiers de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans couvertes par des garanties hypothécaires et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Les provisions additionnelles constituées par la société mère UBCI s'élevaient, au 31 décembre 2021, à **22 308 KDT**. Au 31 décembre 2022, lesdites provisions additionnelles s'élèvent à **20 908 KDT**.

2.1.6. Comptabilisation des revenus sur créances de la clientèle

Les intérêts et produits assimilés, ainsi que les commissions, sont pris en compte en résultat de la période pour leurs montants rattachés à ladite période.

Les intérêts échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les « actifs incertains » (classe B2) ou parmi les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en produits

réservés et sont déduits du poste « Créances sur la clientèle ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les « actifs courants » (classe A) parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n°91-24, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2. Portefeuille encaissement / Comptes exigibles après encaissement

Le Groupe a opté pour le traitement des valeurs remises par les clients pour encaissement au sein de la comptabilité financière. Les comptes utilisés sont annulés pour les besoins de la présentation. Seul le solde entre le portefeuille encaissement et les comptes exigibles après encaissement est présenté au niveau des états financiers consolidés.

2.3. Comptabilisation du portefeuille-titres et des revenus y afférents

2.3.1. Composition du portefeuille titres

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

✓ *Le portefeuille-titres commercial*

Titres de transaction : Ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois), et par leur liquidité.

Titres de placement : Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

✓ *Le portefeuille d'investissement*

Titres d'investissement : Ce sont des titres à revenu fixe, acquis avec l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance suite à une décision qui résulte généralement d'une politique propre au portefeuille titres d'investissement.

Titres de participation : Ce sont les titres qui sont exclus de la consolidation.

2.3.2. Comptabilisation et évaluation en date d'arrêté

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition, tous frais et charges exclus, à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises, et parts dans les entreprises liées. Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Les titres de transaction : ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.
- Les titres de placement : chaque titre est valorisé séparément à la valeur de marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provisions, contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

- Les titres d'investissement : le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provisions que dans les deux cas suivant :
 - Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ;
 - L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

2.3.3. Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des exercices. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

2.4. Comptabilisation des intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus. En revanche, les charges décaissées et relatives à des exercices futurs ne sont pas comptabilisées en tant que charges de l'exercice, et sont portées au bilan consolidé en compte de régularisation actif.

2.5. Comptabilisation des valeurs immobilisées

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties selon la méthode d'amortissement linéaire.

Les taux d'amortissement pratiqués se présentent comme suit :

- Immeubles	5%
- Fonds de commerce	5%
- Travaux	10 %
- Coffres forts	5 %
- Matériel de transport	20%
- Équipements de bureaux	20%
- Matériels informatiques	25 %
- Matériels informatiques – les grandes machines d'exploitation	20 %
- Logiciels informatiques	33 %
- Logiciel ATLAS II	20 %

2.6. Conversion des opérations en monnaies étrangères

Les opérations en devises sont traitées séparément dans une comptabilité autonome au titre de chacune des devises concernées et sont converties dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change moyen interbancaire en date d'arrêté, utilisé pour l'ensemble des opérations comptabilisées dans chaque devise au cours de cette période.

Les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte.

2.7. Engagements de retraite

La société mère UBCI a opté jusqu'au 30 juin 2021 pour la comptabilisation progressive en passif des engagements de retraite correspondant à l'indemnité de retraite due, conformément à la convention collective applicable au secteur bancaire et aux autres avantages dus en application de la politique interne de la banque.

En l'absence de norme comptable tunisienne spécifique à l'évaluation des engagements de retraite dus au personnel, la banque évaluait lesdits engagements en application de la norme comptable internationale IAS 19 « *avantages du personnel* » traitant des avantages au personnel.

Au 31 décembre 2022, ces engagements sont couverts par un contrat d'assurance avec la société CARTE VIE.

Les cotisations payées par la société mère UBCI sont comptabilisées en charge de la période parmi les « charges du personnel ».

2.8. Impôts sur les sociétés

Le taux d'impôt sur les sociétés du Groupe UBCI est de 35% pour les filiales faisant partie des institutions financières ainsi que la société mère.

Les comptes consolidés du Groupe sont établis selon les règles de la méthode de l'impôt différé. Selon cette méthode, le Groupe UBCI prend en compte les impacts fiscaux futurs, certains ou probables, actifs ou passifs, des événements et transactions passés ou en cours.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

Le solde d'impôt différé est déterminé sur la base du taux effectif d'impôt de l'exercice clôturé.

2.9. Note sur les retraitements et reclassements

Des reclassements entre les postes de l'état de résultat consolidé ont été effectués pour des considérations de présentation. De ce fait, la colonne comparative au 31 décembre 2021 a été retraitée comme suit :

Postes de l'état de résultat consolidé	31.12.2021 Publié (En KDT)	Retraitement (En KDT)	31.12.2021 Retraité (En KDT)
Retraitements de l'état de résultat :			
PR 1 - Intérêts et revenus assimilés	238 609	1 350	239 959
PR 2 - Commissions (en produits)	61 179	2 267	63 446
PR 4 - Revenus du portefeuille d'investissement	27 671	(730)	26 941
PR 7 - Autres produits d'exploitation	3 874	(2 887)	987

3. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

3.1. Impact de la révision des paramètres de calcul des provisions collectives sur les comptes de la société mère UBCI

En application de la circulaire BCT n° 2023-02 portant sur la révision des paramètres de calcul des provisions collectives et modifiant l'article 10 bis de la circulaire BCT n° 91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, la société mère UBCI a constitué par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2022, des dotations aux provisions collectives complémentaires pour un montant de **9.299 KDT** portant le stock desdites provisions au 31 décembre 2022 à 34.291 KDT.

L'application des dispositions de la circulaire BCT n° 91-24 avant modification aurait eu pour effet de constituer des dotations aux provisions collectives pour un montant de 2.295 KDT.

3.2. Impact des négociations collectives sectorielles 2022-2023-2024 sur les comptes de la société mère UBCI

Dans le cadre des négociations collectives sectorielles des banques et des établissements financiers pour les années 2022-2023-2024, un accord a été signé en date du 8 novembre 2022 entre le CBF et la Fédération Générale des Banques et des Etablissements Financiers (FGBEF) relevant de l'Union Générale Tunisienne du Travail (UGTT).

Cet accord a porté sur l'augmentation des salaires de base et des primes conventionnelles des agents et cadres des banques et établissements financiers de 7%, applicable au titre de l'année 2022, avec effet rétroactif au 1^{er} mai 2022, et au titre des années 2023 et 2024.

L'effet de ces augmentations salariales sur les charges de personnel de la société mère UBCI enregistrées au cours de l'exercice 2022 s'élève à un montant de 6 863 KDT.

B. SOCIETES RETENUES DANS LE PERIMETRE DE CONSOLIDATION

En application des dispositions prévues par la loi n° 2001-117 du 6 décembre 2001 et des normes comptables tunisiennes, le périmètre de consolidation du Groupe UBCI se présente comme suit :

1. Le périmètre et les méthodes de consolidation

Société	Pourcentage de Contrôle		Pourcentage d'Intérêt		Méthode de consolidation (*)	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021
UBCI	100%	100%	100%	100%	IG	IG
UBCI BOURSE	99,97%	99,97%	99,97%	99,97%	IG	IG
Global Invest SICAR (G.I.S)	86,06%	86,06%	86,06%	86,06%	IG	IG
UBCI Développement SICAR (en liquidation) (**)	99,90%	99,90%	99,90%	99,90%	IG	IG
UBCI CAPITAL Développement SICAR	99,90%	99,90%	99,90%	99,90%	IG	IG
U T P SICAF	42,41%	42,41%	42,29%	42,29%	IG	IG
HANNIBAL SICAV	27,04%	25,99%	27,04%	25,99%	IG	IG
UNIVERS SICAV	81,42%	77,60%	81,42%	77,60%	IG	IG

(*) IG : Intégration globale.

(**) La filiale UBCI Développement SICAR (en liquidation) est une société d'investissement à capital risque SICAR créée le 28 juin 2011. L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 13 novembre 2013 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 14 novembre 2013 et sa mise en liquidation amiable.

Les états financiers au 30 septembre 2014 n'ont pas été arrêtés sur la base de la convention de la continuité d'exploitation. Ce sont les données de ces états financiers qui ont fait l'objet d'intégration dans les états financiers consolidés de l'UBCI au 31 décembre 2022.

2. Participation dont le taux de détention directe est supérieur ou égal à 20% et non retenue dans le périmètre de consolidation

La société mère UBCI détient une participation directe égale à 20% dans le capital de la société SCHNEIDER, exclue du périmètre de consolidation pour absence d'influence.

NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars Tunisiens)

I. ACTIFS

NOTE C.1 - CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BCT, CCP ET TGT

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2022 un montant de 56 526 KDT contre 327 304 KDT au 31 décembre 2021 et s'analyse comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Caisses	33 813	24 747
Comptes ordinaires BCT	22 713	302 557
Total caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP ET TGT	56 526	327 304

NOTE C.2 - CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2022 un montant de 578 504 KDT contre 411 267 KDT au 31 décembre 2021 et se présente comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Banque Centrale de Tunisie	260 869	172 413
Banque de dépôt	117 004	100 000
Pensions livrées	99 999	100 000
Avoirs chez les correspondants	34 821	18 051
Organismes financiers spécialisés	64 871	19 664
Créances rattachées sur les établissements financiers	940	1 139
Total créances sur les établissements bancaires et financiers	578 504	411 267

NOTE C.3 – CREANCES SUR LA CLIENTELE

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2022 à un montant de 2 820 967 KDT contre 2 542 620 KDT au 31 décembre 2021 et se détaille comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Prêts et comptes rattachés (i)	2 875 921	2 619 774
- Dont leasing	204 356	180 151
Comptes débiteurs de la clientèle	152 617	123 085
Total brut	3 028 538	2 742 859
Provisions	(193 567)	(185 877)
Agios réservés	(14 004)	(14 362)
Total net	2 820 967	2 542 620

(i) Cette rubrique s'analyse comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Crédits accordés à la clientèle	2 589 988	2 357 328
<i>dont Leasing</i>	204 356	180 151
Autres crédits à la clientèle	86 736	60 853
Créances douteuses	191 179	196 037
Créances rattachées	8 018	5 556
Total Prêts et comptes rattachés	2 875 921	2 619 774

NOTE C.4 – PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2022 un montant de 12 750 KDT contre 1 118 KDT au 31 décembre 2021 et s'analyse comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Titres de transaction	306	714
Titres de placement	12 176	404
Créances rattachées	268	-
Total portefeuille-titres commercial	12 750	1 118

NOTE C.5 – PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

La valeur du portefeuille d'investissement s'élève au 31 décembre 2022 à 489 086 KDT contre 528 102 KDT au 31 décembre 2021 et s'analyse comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Titres de participation	14 889	24 649
Titres d'investissement	461 430	486 956
Créances rattachées aux titres d'investissement	16 403	18 481
Provisions pour dépréciation des titres de participation	(3 636)	(1 984)
Total net portefeuille d'investissement	489 086	528 102

NOTE C.6 – VALEURS IMMOBILISEES

Les valeurs immobilisées ont atteint 66 534 KDT au 31 décembre 2022 contre 42 114 KDT au 31 décembre 2021 et s'analysent comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Immobilisations incorporelles	69 302	62 235
Immobilisations corporelles	169 760	143 218
Valeurs brutes en fin de période	239 062	205 453
Amortissements cumulés	(172 528)	(163 339)
Valeurs nettes en fin de période	66 534	42 114

NOTE C.7 – AUTRES ACTIFS

Le solde de cette rubrique a atteint 149 205 KDT au 31 décembre 2022 contre 132 997 KDT au 31 décembre 2021 et se détaille comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Débiteurs divers	59 584	68 705
Fonds d'indemnité de départ à la retraite	24 303	-
Comptes de régularisation	65 491	63 744
Comptes de Stocks	351	758
Créances prises en charge par l'Etat	321	475
Charges à répartir	62	34
Moins : provisions sur autres actifs	(907)	(719)
Valeurs nettes des autres actifs	149 205	132 997

NOTE C.8 – ACTIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les actifs d'impôts différés se sont élevés à 6 267 KDT au 31 décembre 2022 contre 6 172 KDT au 31 décembre 2021.

2. NOTES PASSIFS

NOTE C.9 – BANQUE CENTRALE ET CCP

Le solde de ce poste a atteint 91 055 KDT au 31 décembre 2022 contre un solde nul au 31 décembre 2021 et se détaille comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Emprunts au jour le jour et à terme	91 000	-
Dettes rattachées	55	-
Total Banque Centrale et CCP	91 055	-

NOTE C.10 – DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS

Le solde de ce poste a atteint 73 648 KDT au 31 décembre 2022 contre 124 017 KDT au 31 décembre 2021 et se détaille comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Banques non-résidentes	23 631	93 760
Banques de dépôt	50 000	30 221
Organismes financiers spécialisés	7	3
Dettes rattachées aux prêts et emprunts interbancaires	10	33
Total dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	73 648	124 017

NOTE C.11 – DEPOTS ET AVOIRS DE LA CLIENTELE

Le solde de cette rubrique a atteint 3 164 097 KDT au 31 décembre 2022 contre un solde de 3 076 418 KDT au 31 décembre 2021 et se détaille comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Comptes à vue	1 773 245	1 781 105
Comptes d'épargne	867 518	822 335
CAT / BC et autres produits financiers	348 352	305 758
DAT/BC échus non remboursés	16 902	9 368
Autres sommes dues à la clientèle	95 437	91 295
Certificats de dépôts et bons de trésor souscrits par la clientèle	59 000	63 500
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle	3 643	3 057
Total dépôts et avoirs de la clientèle	3 164 097	3 076 418

NOTE C.12 – EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES

Le solde de cette rubrique a atteint 95 716 KDT au 31 décembre 2022 contre un solde de 93 353 KDT au 31 décembre 2021 et se détaille comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Emprunts Obligataires	-	1 100
Ressources étatiques	4 479	4 693
Mobilisation créances	449	449
Crédit BIRD	316	316
Ligne BIRD BCT	1 143	2 514
Ligne BAD BCT	2 299	3 585
Ligne FADES BCT	7 572	9 254
Fond BNPP	-	9 470
Premier logement	1 671	1 468
Ligne BERD	-	1
Ligne BERD 2	29 674	44 511
Emprunt AFD	35 931	11 194
Autres fonds extérieurs	10 292	4 779
Subvention SUNREF AFD	1 703	-
Dettes rattachées à des ressources spéciales	187	19
Total des emprunts et ressources spéciales	95 716	93 353

NOTE C.13 – AUTRES PASSIFS

Le solde de cette rubrique a atteint 249 660 KDT au 31 décembre 2022 contre un solde de 237 040 KDT au 31 décembre 2021. Il s'analyse comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Provisions (risques et charges, congés payés, hors bilan)	31 340	34 177
Comptes de régularisation	144 630	146 879
Engagements d'indemnité de départ à la retraite	24 303	-
Créditeurs divers	49 387	55 984
Total des autres passifs	249 660	237 040

NOTE C.14 – CAPITAUX PROPRES

A la date du 31 décembre 2022, le capital social du Groupe s'élève à 100 008 KDT correspondant au capital de la société mère UBCI. Il est composé de 20 001 529 actions d'une valeur nominale de 5 dinars libérées en totalité.

Le total des capitaux propres du Groupe, avant affectation du résultat de l'exercice 2022 s'élève à 501 442 KDT. Les contributions de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation dans les capitaux propres du Groupe se présentent comme suit :

Société	Capital	Réserves consolidées	Modifications comptables	Résultat en instance d'affectation	Résultat consolidé	Capitaux propres 2022
UBCI	100 008	338 569	-	-	59 103	497 680
UBCI BOURSE	-	639	-	-	162	801
Global Invest SICAR (G.I.S)	-	293	-	-	99	392
UBCI CAPITAL DEVELOPPEMENT SICAR	-	638	-	-	86	724
UBCI DEVELOPPEMENT SICAR (en liquidation)	-	-	-	-	(46)	(46)
UTP SICAF	-	777	-	-	301	1 078
HANNIBAL SICAV	-	19	-	-	6	25
UNIVERS SICAV	-	773	-	-	14	787
Total des capitaux propres du Groupe	100 008	341 709	-	-	59 725	501 442

3. NOTES DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

NOTE C.15 – CAUTIONS, AVALS ET AUTRES GARANTIES DONNES

Le solde de cette rubrique totalise au 31 décembre 2022 un montant de 799 925 KDT contre un solde de 994 277 KDT au 31 décembre 2021 et se détaille comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
En faveur d'établissements bancaires et financiers	571 577	765 267
En faveur de la clientèle (a)+(b)+(c)+(d)+(e) :	228 348	229 010
- Cautions fiscales (a)	16 014	18 165
- Cautions pour marchés (b) :	102 220	102 331
• <i>En devises</i>	8 249	9 345
• <i>En dinars</i>	93 970	92 986
- Cautions douanières (c)	52 309	50 266
- Cautions diverses (d) :	50 033	50 894
• <i>En devises</i>	36 243	33 932
• <i>En dinars</i>	13 790	16 962
- Obligations cautionnées (e)	7 772	7 354
Total des cautions, avals et autres garanties données en KDT	799 925	994 277

NOTE C.16 – CREDITS DOCUMENTAIRES

Le solde de cette rubrique a atteint 337 346 KDT au 31 décembre 2022 contre un solde de 294 218 KDT au 31 décembre 2021. Ce solde se détaille comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Crédits documentaires en faveur des établissements financiers et bancaires	71 208	2 545
Crédits documentaires en faveur de la clientèle :	266 138	291 673
- <i>Ouverture de crédits documentaires</i>	173 358	215 819
- <i>Acceptations à payer liées au financement du commerce extérieur</i>	92 780	75 854
TOTAL CRÉDITS DOCUMENTAIRES EN KDT	337 346	294 218

NOTE C.17 - ACTIFS DONNÉS EN GARANTIE

Le solde de cette rubrique correspond à la valeur comptable des bons de trésors et des effets financiers donnés par la société mère UBCI en garantie du refinancement figurant au passif auprès de la BCT. Le solde de cette rubrique se détaille au 31 décembre 2022 comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Effets financiers donnés en garantie	46 000	-
BTA donnés en garantie	45 000	-
Total	91 000	-

NOTE C.18 - ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT EN FAVEUR DE LA CLIENTÈLE

Il s'agit des accords de financement et des ouvertures de lignes de crédit confirmées, que la société mère UBCI s'est engagée à mettre à la disposition de la clientèle.

Au 31 décembre 2022, les engagements sur crédits à la clientèle totalisent 201 376 KDT contre 177 036 KDT au 31 décembre 2021.

NOTE C.19 – ENGAGEMENTS SUR TITRES (PARTICIPATIONS NON LIBÉRÉES)

Ce compte englobe les participations non libérées. Il se détaille comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
FRDCM	8	8
Total en KDT	8	8

NOTE C.20 – GARANTIES REÇUES

Le solde de cette rubrique a atteint 1 800 663 KDT au 31 décembre 2022 contre un solde de 1 771 745 KDT au 31 décembre 2021. Ce solde se détaille comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Garanties reçues de l'État et des compagnies d'assurances	185 017	89 700
Garanties reçues des banques :	554 574	731 638
- <i>Garanties reçues des banques non résidentes</i>	554 574	731 638
Nantissement titres	38 593	16 720
Garanties reçues de la clientèle	1 022 479	933 687
Total des garanties reçues en KDT	1 800 663	1 771 745

OPERATIONS EN DEVISES

Les opérations en devises comptabilisées en hors bilan consolidé se subdivisent en deux natures :

- Les opérations d'achat et de vente de devises dont les parties ne diffèrent le dénouement qu'en raison du délai d'usance, représentent les opérations de change au comptant et sont défalquées au 31 décembre 2022 comme suit :

Achat au comptant	5 280 KDT
Vente au comptant	1 269 KDT

- Les opérations d'achat et de vente de devises dont les parties décident de différer le dénouement pour des motifs autres que le délai d'usance ayant une date d'échéance supérieure à deux jours, constituent les opérations de change à terme et sont défalquées au 31 décembre 2022 comme suit :

Achat à terme	31 687 KDT
Vente à terme	159 169 KDT

4. NOTES ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE

NOTE C.21 – INTERETS ET REVENUS ASSIMILES

Le solde de cette rubrique s'élève à 271 585 KDT en 2022 contre un solde de 239 024 KDT en 2021. Ce poste s'analyse comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations de trésorerie et interbancaire (*)	21 347	27 049
Produits sur opérations de crédit (*)	231 997	198 121
Revenus assimilés	18 241	13 854
Total des intérêts et revenus assimilés	271 585	239 024

(*) : Les chiffres au 31 décembre 2021 ont été retraités pour les besoins de comparabilité (Voir note A.2.9).

NOTE C.22 – COMMISSIONS (en produits)

Le solde de cette rubrique s'élève à 67 272 KDT en 2022 contre un solde de 61 886 KDT en 2021. Ce poste s'analyse comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Commissions prélevées sur les opérations bancaires (*)	49 601	46 657
Commissions de tenue de compte	6 069	5 954
Commissions sur opérations de change manuel	142	95
Autres commissions	11 460	9 180
Total des commissions (en produits)	67 272	61 886

(*) : Les chiffres au 31 décembre 2021 ont été retraités pour les besoins de comparabilité (Voir note A.2.9).

NOTE C.23 – GAINS NETS SUR PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL ET OPERATIONS FINANCIERES

Le solde de cette rubrique s'élève à 33 963 KDT en 2022 contre un solde de 29 894 KDT en 2021. Ce solde s'analyse comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Gains sur opérations BTA-BTCT	984	-
Gains sur portefeuille titres commercial	48 883	36 616
Pertes sur portefeuille titres commercial	(15 904)	(6 722)
Total des gains nets sur portefeuille titres commercial	33 963	29 894

NOTE C.24 – REVENUS DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

Ce poste totalise en 2022 un montant de 34 595 KDT contre 27 718 KDT en 2021 se détaillant comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Revenus nets sur portefeuille titres d'investissements (*)	30 714	26 762
Dividendes sur portefeuille participation	3 881	956
Total des revenus du portefeuille d'investissement	34 595	27 718

(*) : Les chiffres au 31 décembre 2021 ont été retraités pour les besoins de comparabilité (Voir note A.2.9).

NOTE C.25 – INTERETS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILEES

Le solde de cette rubrique s'élève à 106 044 KDT en 2022 contre un solde de 87 194 KDT en 2021. Ce solde s'analyse comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Charges sur opérations de trésorerie et interbancaire	9 101	1 198
Intérêts sur les dépôts de la clientèle	88 797	75 679
Charges sur emprunts obligataires et extérieurs	4 697	7 901
Charges assimilées	3 449	2 416
Total des intérêts encourus et charges assimilées	106 044	87 194

NOTE C.26 – DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RÉSULTATS DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR CRÉANCES HORS BILAN ET PASSIF

Le solde de cette rubrique s'élève à 12 884 KDT en 2022 contre un solde de 8 493 KDT en 2021. Ce solde s'analyse comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Dotations aux provisions	26 936	27 449
Reprises de provisions	(23 232)	(21 488)
Pertes sur créances irrécouvrables couvertes par des provisions	14	88
Pertes sur créances irrécouvrables non couvertes par des provisions	169	110
Créances radiées	9 095	2 587
Récupération sur créances radiées	(98)	(253)
Total	12 884	8 493

NOTE C.27 – DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RESULTATS DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

Le solde de cette rubrique s'élève à (7 715) KDT en 2022 contre un solde de (3 180) KDT en 2021. Ce solde s'analyse comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Etalement Prime /Titres d'investissement	(3 523)	(2 740)
Dotations/Reprises de provisions	(551)	66
Plus ou moins-value de cession sur titres de participation	(3 641)	(506)
Total	(7 715)	(3 180)

NOTE C.28 – CHARGES DE PERSONNEL

Le solde de cette rubrique composé de la rémunération du personnel, des charges fiscales et sociales s'y rattachant et des autres charges liées au personnel est passé de 134 585 KDT au 31 décembre 2021 à 120 164 KDT au 31 décembre 2022, soit une diminution de 14 421 KDT. Cette variation s'explique principalement par l'effet des éléments suivants :

- La conclusion, en 2021, d'un contrat d'assurance IDR par la société mère UBCI avec la société CARTE VIE portant sur la prise en charge de l'indemnité de départ à la retraite qui a engendré une charge de personnel de 22 256 KDT au titre du même exercice contre une charge de 2 076 KDT en 2022.
- L'incorporation des charges salariales du personnel de la société mère UBCI affecté au projet de transformation du système d'information en immobilisations incorporelles en cours, pour un montant de 3 024 KDT et ce, en application de la norme comptable tunisienne N° 6, relative aux immobilisations incorporelles.
- Les augmentations salariales sectorielles décidées en vertu de l'accord conclu en date du 8 novembre 2022 entre le CBF et l'UGTT qui prévoit une augmentation des salaires de base et des primes conventionnelles des agents et cadres des banques et des établissements financiers de 7%, applicable au titre de l'exercice 2022 avec un effet rétroactif au 1^{er} mai 2022 et au titre des années 2023 et 2024. L'effet de ces augmentations sur les charges de personnel de la société mère UBCI au titre de l'exercice 2022 s'élève à 6 863 KDT.

NOTE C.29 – IMPOTS SUR LES BENEFICES

Le solde de cette rubrique s'élève à 31 636 KDT en 2022 contre un solde de 24 091 KDT en 2021. Il s'analyse comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Impôt exigible	31 732	17 016
Impôt différé	(96)	7 075
Total	31 636	24 091

NOTE C.30 - PERTES PROVENANT DES ELEMENTS EXTRAORDINAIRES

Le solde de cette rubrique est nul au 31 décembre 2022 contre un solde de 4 735 KDT au 31 décembre 2021 et s'analyse comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Contribution au « Fonds de concours dédié à la rentrée scolaire » ouvert auprès du Ministère des finances, de l'économie et de l'appui à l'investissement	-	4 735
Total en KDT	-	4 735

NOTE C.31 – RÉSULTAT CONSOLIDÉ PAR ACTION

Le résultat consolidé par action au titre de l'exercice 2022 est déterminé comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Résultat net consolidé (en KDT)	59 725	30 510
Nombre d'actions ordinaires en circulation	20 001 529	20 001 529
Résultat consolidé de base par action (en dinars)	2,986	1,525

NOTE C.32 – LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 décembre 2022 un solde de 403 888 KDT contre 593 787 KDT au 31 décembre 2021, ce solde s'analyse comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Caisses	33 813	24 747
Banque Centrale (comptes ordinaires)	22 713	302 557
Banques non-résidentes (comptes ordinaires)	34 821	18 051
Banque Centrale (prêts au jour le jour et à terme)	260 869	172 413
Banques de dépôts (prêts au jour le jour et à terme)	117 004	100 000
Pensions livrées	99 999	100 000
Banque Centrale (Emprunts au jour le jour et à terme)	(91 000)	-
Banques de dépôts (Emprunts au jour le jour et à terme)	(50 000)	(30 221)
Banques non-résidentes et organismes financiers spécialisés	(23 631)	(93 760)
Total liquidités et équivalents de liquidités	404 588	593 787

NOTE C.33 – PASSIFS ÉVENTUELS

La filiale UCDS a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2020.

Une notification des résultats de la vérification fiscale approfondie a été adressée à l'UCDS en décembre 2021 et a porté sur un redressement de 197 KDT et la création d'un crédit d'IS à fin 2020 de 4 KDT.

Conformément aux dispositions de l'article 44 du Code de Droits et Procédures Fiscaux, l'UCDS a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification fiscale en février 2022.

En Avril 2022, l'UCDS a reçu la réponse de l'administration fiscale qui porte sur le maintien des principaux chefs de redressement. En mai 2022, l'UCDS a adressé à l'administration fiscale une deuxième réponse et a saisi la Commission de Conciliation.

L'UCDS a constitué depuis 2021 des provisions pour un montant de 50 KDT en couverture du risque associé à cette situation.

NOTE C.34 –ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Les présents états financiers consolidés sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'administration de la société mère UBCI réuni le 28 mars 2023. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI »
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

États financiers consolidés - Exercice clos le 31 décembre 2022

Medames et Messieurs les actionnaires de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI »,

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

1. Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons procédé à l'audit des états financiers consolidés du groupe de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI », qui comprennent le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2022, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables appliquées et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres du groupe positifs de 501.442 KDT, un bénéfice net consolidé de 59.725 KDT et une trésorerie positive à la fin de la période de 404.588 KDT.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe « UBCI » au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « 7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe « UBCI » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

Questions Clés de l'Audit	Diligences accomplies
3.1 Couverture du risque de crédit	
<p><u>Risque identifié :</u></p> <p>Le groupe « UBCI » est confronté au risque de crédit défini comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de plusieurs contreparties considérées dans leur ensemble comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur. Les modalités d'évaluation et de couverture de ce risque sont prévues par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents.</p> <p>Conformément à la note aux états financiers consolidés « 2.1- Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents », la couverture du risque de crédit de la clientèle est effectuée par la constitution de deux types de provisions prévus par ladite circulaire à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none">- Les provisions individuelles :<ul style="list-style-type: none">✓ Les provisions individuelles classiques déterminées sur la base de classification individuelle des créances qui obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs, en tenant compte des garanties considérées déductibles conformément à la réglementation de la BCT.✓ Les provisions individuelles additionnelles ayant pour objet la couverture du risque de non-réalisation des garanties hypothécaires.	<p><u>Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque :</u></p> <p>Dans le cadre de notre appréciation du processus d'évaluation et de couverture du risque lié aux créances de la clientèle à la date de clôture, nos travaux ont consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none">- Prendre connaissance des procédures d'évaluation du risque de contrepartie ainsi que du contrôle s'y rattachant mis en place par le groupe ;- Réaliser des procédures analytiques sur l'évolution des encours des crédits et des provisions ;- Apprécier la conformité de la méthodologie retenue par le groupe par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;- Apprécier la fiabilité du système de classification des créances, de couverture des risques et de réservation des produits ;- Apprécier le bien-fondé des jugements de classification ;- Vérifier la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;- Examiner les garanties retenues pour le calcul des provisions et apprécier leurs valeurs, eu égard aux règles édictées par la BCT ;- Vérifier les calculs arithmétiques des provisions ;

- Les provisions collectives : ayant pour objet la couverture des risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier.

Comme détaillé au niveau de la note explicative aux états financiers consolidés « *C.3. Créances sur la clientèle* », le montant des encours bruts des créances sur la clientèle s'élève au 31 décembre 2022 à 3.028.626 KDT.

Les montants des agios réservés et des provisions y relatifs s'élèvent à la même date respectivement à 14.004 KDT et à 193.599 KDT.

Compte tenu de la complexité du processus d'évaluation et de couverture du risque lié aux créances de la clientèle, qui obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré que l'évaluation du coût du risque des créances de la clientèle est un point clé de l'audit.

- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers consolidés.

3.2 La prise en compte des intérêts et revenus assimilés des opérations de crédits

Risque identifié

Les revenus des opérations de crédit réalisés en 2022 s'élèvent à 271.585 KDT et représentent la rubrique la plus importante des produits d'exploitation bancaire du groupe UBCI.

En raison de leurs compositions, leurs montants et les règles de comptabilisation, telles que décrites au niveau de la note aux états financiers consolidés « *2.1.6 Comptabilisation des revenus sur prêts auprès de la clientèle* », même de légères modifications des taux d'intérêts peuvent avoir un impact considérable sur les produits d'exploitation bancaires et par conséquent sur les capitaux propres du groupe.

C'est pourquoi la prise en compte des revenus des opérations de crédit a constitué un élément important dans notre audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nos diligences d'audit des intérêts et revenus assimilés des opérations de crédits ont, notamment, consisté à :

- Prendre connaissance des procédures de contrôle mise en place par le groupe ;
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par le groupe par rapport aux règles édictées par la BCT ;
- Revoir l'environnement de contrôle du système d'information utilisés à l'aide de nos experts informatiques ;
- Réaliser des procédures analytiques sur l'évolution des intérêts ;
- Vérifier le respect de la NCT 24 « *Les engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires* » en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables ;
- Examiner les politiques, processus et contrôles entourant la reconnaissance des revenus ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers consolidés.

4. Observations

4.1 Impact de la révision des paramètres de calcul des provisions collectives sur les comptes de la société mère UBCI

Ainsi qu'il est indiqué au niveau de la note aux états financiers consolidés « *A.3.1 Impact de la révision des paramètres de calcul des provisions collectives sur les comptes de la société mère UBCI* », en application de la circulaire BCT n°2023-02 modifiant l'article 10 bis de la circulaire BCT n°91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, la société mère UBCI a constitué par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2022, des dotations aux provisions collectives complémentaires pour un montant de 9.299 KDT portant le stock des dites provisions au 31 décembre 2022 à 34.291 KDT.

L'application des dispositions de la circulaire BCT n° 91-24 avant modification aurait eu pour effet de constituer des dotations aux provisions collectives pour un montant de 2.295 KDT.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

4.2 Impact des négociations collectives sectorielles 2022-2023-2024 sur les comptes de la société mère UBCI

Nous attirons l'attention sur la note aux états financiers « *A.3.2 impact des négociations collectives sectorielles 2022-2023-2024 sur les comptes de la société mère UBCI* » qui détaille l'effet des augmentations des salaires de base et des primes conventionnelles des agents et des cadres des banques et des établissements financiers suite à l'accord conclu en date du 8 novembre 2022 sur le résultat de la société mère UBCI arrêté au 31 décembre 2022.

Cet accord a porté sur l'augmentation des salaires de base et des primes conventionnelles des agents et cadres des banques et établissements financiers de 7%, applicable au titre de l'année 2022, avec effet rétroactif au 1^{er} mai 2022, et au titre des années 2023 et 2024.

Ainsi, l'impact des augmentations convenues dans le cadre des négociations collectives sectorielles au titre de l'année 2022 sur le résultat avant impôt de l'exercice 2022 de la société mère UBCI s'élève à un montant de 6.863 KDT.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

4.3 Contrôle fiscal de la filiale « UBCI Capital Développement SICAR – UCDS » en cours

Ainsi qu'il est indiqué au niveau de la note aux états financiers consolidés « *C.33 Passifs éventuels* », la filiale « UBCI Capital Développement SICAR – UCDS » a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2020.

Une notification des résultats de la vérification fiscale approfondie a été adressée à l'UCDS en décembre 2021 et a porté sur un redressement de 197 KDT et la création d'un crédit d'IS à fin 2020 de 4 KDT.

Conformément aux dispositions de l'article 44 du Code de Droits et Procédures Fiscaux, l'UCDS a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification fiscale en février 2022.

En avril 2022, l'UCDS a reçu la réponse de l'administration fiscale qui porte sur le maintien des principaux chefs de redressement. En mai 2022, l'UCDS a adressé à l'administration fiscale une deuxième réponse et a saisi la Commission de Conciliation.

L'UCDS a constitué depuis 2021 des provisions pour un montant de 50 KDT en couverture du risque associé à cette situation.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

5. Rapport du Conseil d'administration

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport du Conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport du Conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés.

Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière du groupe.

7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Tunis, le 28 mars 2023

Les Commissaires aux comptes

Cabinet Mourad GUELLATY et Associés

Mourad GUELLATY

DELTA CONSULT

Wael KETATA